



Pour une
**retraite
épanouie**



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Mise en contexte

En 2016, le groupe des **65 ans et plus** (16,9 %) a dépassé celui des **14 ans et moins** (16,6 %) pour la première fois dans l'histoire du Canada.

Le nombre d'aînés a progressé de 20 % de 2011 à 2016, et des experts à Statistique Canada s'attendent à ce que cet écart s'accroisse avec le temps.¹ En 2018, les 0-14 ans représentaient 16,1 %, et les 65+, 17,2 %.² L'âge médian a par ailleurs presque doublé en un siècle, atteignant 41,2 ans en 2016.



¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030852/recensement-canada-2016-age-vieillesse-centenaires-baby-boomers-logement>

² <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201901/25/01-5212391-le-vieillesse-de-la-population-saccele.php>

Les retraités revendiquent

Au printemps 2018, l'AQRP, en collaboration avec quatre autres associations québécoises de retraités québécoises, lançait une plateforme de revendications intitulée **Pour un Québec digne de ses aînés**. Cette plateforme faisait état de 16 revendications qui permettraient aux retraités et aux aînés de la province d'améliorer leur qualité de vie à différents égards. Ces 16 mesures concrètes visaient à faire la démonstration au gouvernement que les associations de retraités représentent une ressource de choix pour trouver des solutions immédiates à des problèmes qui affectent nos retraités dans leur vie quotidienne.



En vue des **élections fédérales** qui auront lieu le 21 octobre prochain, l'AQRP propose maintenant une liste de mesures qui pourraient être mises en place par le gouvernement fédéral afin de contribuer au bien-être des retraités partout au Canada. Nous espérons que les partis politiques prendront ces propositions en considération lors de la création de leurs plateformes électorales.

L'appauvrissement des retraités



RECOMMANDATION 1 :

Abandonner le projet de loi C-27 et conserver les régimes de retraite à prestations déterminées

En octobre 2016, le gouvernement Trudeau a présenté le projet de loi C-27, ou *Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Cette loi permettrait aux sociétés œuvrant dans les milieux de travail sous juridiction fédérale de convertir les régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à prestations cibles.

Tel que décrit par [Frédéric Hanin](#), directeur scientifique à l'Observatoire de la retraite, dans un régime de retraite à prestations

cibles, «l'employeur verse une cotisation fixe et n'est donc pas exposé au risque. Le risque est alors transféré entièrement aux participants actifs et retraités». En effet, ce modèle se distingue des prestations déterminées en rendant le montant de la prestation conditionnel à la santé financière du régime, tout en transférant les risques sur les épaules des participants, ce qui est très problématique en ce qui a trait à une saine et prévisible planification financière à la retraite.

RECOMMANDATION 2 :

Mettre en place un régime d'assurance pension

Plusieurs régimes de retraite ne sont pas garantis. Afin d'éviter des situations semblables à celle de Sears, il y a quelques mois, le gouvernement devrait s'assurer que les employés et les retraités ne sont pas laissés pour compte lorsque leur employeur fait faillite en protégeant les pensions en cas d'insolvabilité. Cet élément a été inclus dans le [budget fédéral 2019](#), et nous espérons qu'un tel régime voie le jour prochainement.

RECOMMANDATION 3 :

Bonifier le Supplément de revenu garanti

Les nouvelles bonifications au Supplément de revenu garanti (SRG) annoncées par le gouvernement lors du dernier budget sont certes un pas dans la bonne direction. Toutefois, un bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse et du SRG a un revenu annuel de 17 997,24 \$. Un tel montant vous permet de vivre dans un état précaire, sans plus. Il ne permet pas non plus de mettre un terme à la trappe fiscale, tel qu'expliqué par l'économiste Michel Lizée dans son article «[Une trappe fiscale qui perdure, mais de façon atténuée pour certains. Les impacts du dernier budget fédéral sur le SRG des personnes de 65 ans et plus revenant sur le marché du travail à temps partiel](#)».

La participation des travailleurs âgés au marché du travail

RECOMMANDATION :

Mettre en place des initiatives pour favoriser le maintien des travailleurs âgés qui le désirent à rester ou à retourner sur le marché du travail, tout en maintenant l'âge de la retraite à 65 ans

Les 55-65 ans ont bien servi le marché du travail tout au long de leur carrière. Ils n'ont pas à porter le fardeau du manque de main-d'œuvre. La volonté du gouvernement de les inciter à retourner au travail ne doit donc en aucun cas être perçue comme une obligation. Le retour au travail ou le prolongement de la carrière des retraités et des préretraités représente effectivement une solution potentielle pour pourvoir plusieurs postes vacants, au même titre que, notamment, l'inclusion d'immigrants sur le marché du travail, la formation continue, la valorisation des métiers dans certains domaines tels que celui de la santé, la rémunération des stages et l'instauration de meilleures conditions de travail.

Bonifier le montant de la Sécurité de la vieillesse si elle est retirée après 65 ans et encourager les entreprises à instaurer des accommodations pour travailleurs âgés pourraient constituer de bons moyens de permettre aux retraités ou préretraités de demeurer ou de retourner sur le marché du travail s'ils le désirent.

La création d'une stratégie nationale pour les aînés

RECOMMANDATION :

Se doter d'un plan d'action sur le vieillissement de la population

À l'image de ce que l'AQRP revendique auprès du gouvernement québécois, le Canada devrait se doter d'un plan d'action concerté sur le vieillissement de la population. L'objectif est de déterminer comment gérer les défis engendrés par le vieillissement de la population dans une perspective à long terme. Ce plan doit faire partie d'un processus continu et adopter une approche pangouvernementale. De plus, il doit être développé de concert avec les associations de retraités et des experts de différents domaines : santé, éducation, transport, habitation, services sociaux, économie, environnement, diversité, justice, alimentation, travail, tourisme, culture, développement technologique, et de tout autre domaine connexe au bien-être des aînés et à leur participation sociale.



Le logement abordable

RECOMMANDATION :

Élargir l'offre de logements abordables pour aînés en tenant compte des besoins grandissants en matière de soins de santé

Selon le Recensement de 2016, près du quart des aînés (24,9 %) habitent un logement non conforme aux normes. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un ménage habite un logement acceptable lorsque celui-ci est :

- adéquat (il ne nécessite pas de réparations majeures);
- de taille convenable (il compte un nombre suffisant de chambres reflétant la taille du ménage); et
- abordable (le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt).



Le problème du prix du loyer est celui qui revient le plus souvent parmi les aînés qui vivent dans un logement non conforme aux normes (19,4 %)³. Avec le vieillissement de la population bien en branle, il est impératif de mettre en place des initiatives qui permettront aux aînés de vivre leur retraite dans un logement adapté à leur condition, autant en matière de santé que de conditions économiques.

³ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/rapport-besoins-logement-aines.html>

La proche aidance

RECOMMANDATION :

Mieux reconnaître le travail des proches aidants

De plus en plus nombreux, les proches aidants jouent un rôle crucial dans le réseau de la santé et des services sociaux. Toutefois, en dépit de la valeur considérable de leur travail, ils n'ont toujours pas accès à des mesures et des programmes gouvernementaux pour les accompagner adéquatement, compenser leur manque à gagner et prévenir leur pauvreté sociale et économique. Le gouvernement fédéral gagnerait à mieux reconnaître leur travail et à améliorer leurs conditions, entre autres, en prolongeant la période de prestations d'assurance-emploi jusqu'à un maximum de 52 semaines afin de protéger l'emploi des proches aidants et en rendant le crédit d'impôt pour aidants naturels remboursable.



L'Association

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) est la principale association représentant l'ensemble des retraités des secteurs public et parapublic au Québec.

L'Association compte plus de 32 000 membres provenant principalement des gouvernements du Québec et du Canada, des sociétés d'État et des municipalités du Québec, ainsi que des réseaux québécois de la santé et de l'éducation. Elle accueille également toute personne qui souscrit à sa mission et à ses objectifs.

Association démocratique, l'AQRP compte plus de 350 bénévoles, dont 22 administrateurs. Elle est divisée en 17 régions administratives dans l'ensemble de la province et elle est soutenue par une direction générale comptant plus de 10 employés qui assurent un service à la clientèle de qualité à ses membres.



Mission

L'AQRP a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres et de l'ensemble des aînés du Québec.

Historique

Fondée en 1968 sous l'appellation d'Association des fonctionnaires à la retraite du Québec (AFRQ), elle devient, en 1989, l'Association des retraitées et des retraités du gouvernement du Québec (ARGQ). L'Association prend ensuite la décision d'accueillir dans ses rangs les retraités des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation. C'est en 1996 que l'Association prend le nom d'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).





Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

5400, boulevard des Galeries, bureau 111, Québec (Québec) G2K 2B4
Téléphone : 418 683-2288 • Sans frais : 1 800 653-2747 • Télécopieur : 418 683-9567
info@aqrp.ca • www.aqrp.ca